



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Marc SARPAUX

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Jean-Claude DISSAUX, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Ludovic PAJOT.

Absent(s) : M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**LA POLITIQUE PATRIMONIALE SUR LES ÉDIFICES PROTÉGÉS AU TITRE DES
MONUMENTS HISTORIQUES, LES ÉDIFICES NON PROTÉGÉS AU TITRE DU
PLAN D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL ET LES OBJETS (2ÈME VAGUE)**

(N°2024-531)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-4 et L.1111-10 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais – pacte des réussites citoyennes » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 04/11/2024 ;

Mesdames Emmanuelle LAPOUILLE et Zohra OUAGUEF, ainsi que Messieurs Laurent DUPORGE et Alexandre MALFAIT, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer 24 aides financières départementales aux bénéficiaires et dans les conditions reprises au tableau annexé, pour un montant total de 1 889 783 € au titre de la politique patrimoniale en faveur des édifices protégés monuments historiques, non protégés au titre du plan d'intérêt départemental, et en faveur des objets mobiliers protégés et non protégés, selon les modalités exposées au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

Chaque subvention, visée à l'article 1, fera l'objet d'un versement total ou partiel sur présentation des factures acquittées ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses effectuées, dûment justifiés.

Article 3 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération seraient imputées sur le budget départemental comme suit, selon les crédits votés au BP 2024 et selon le règlement financier du Département :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C03-312A05	20422/90312	Personnes de droit privé - Bâtiments et installations	2 520,00	2 520,00
C03-312A05	2041481/90312 -2041482/90312 - 2324/90312	Patrimoine culturel immobilier et mobilier d'intérêt départemental	3 977 480,00	1 887 263,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 39 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 4 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Rassemblement National)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 18 novembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

La programmation 2024 des opérations de restauration des monuments historiques, des édifices non protégés au titre du plan d'intérêt départemental et des objets mobiliers du Pas-de-Calais - 2ème partie

SOUS PROGRAMME	NATURE ANALYTIQUE	LIBELLE	AP	DISPONIBLE	SOLDE
312A05 Patrimoine culturel immobilier et mobilier d'intérêt départemental	3295 - 2324/90312	Subventions d'équipements versées - versements échelonnés	3 980 000	1 889 783	0
	3290 - 2041482/90312	Communes - Bâtiments et installations			
	3288 - 2041481/90312	Commune - Biens mobiliers, matériel et études			
	2950 - 20422/90312	Personnes droit privé - Bâtiments et installations			

N°	TERRITOIRES	COMMUNES/EPCI	BÉNÉFICIAIRES	ÉDIFICES	ŒUVRES/OPÉRATIONS	STATUTS EDIFICES/OBJETS Monuments historiques (classés ou inscrits) PID - Plan d'intérêt Départemental (non protégé(NP))	MONTANT DES TRAVAUX HT	SUBVENTION AP-Cd 62
1	AUDOMAROIS	ARQUES	ARQUES	Hôtel de Ville	Poursuite de la restauration - du corps central - TO1	PID	998 406,04 €	230 000 €
2	CALAISIS	SAINT-TRICAT	SAINT-TRICAT	Église Saint-Nicaise	Restauration des intérieurs - narthex et absides	PID	327 210,57 €	81 803 €
3	ARTOIS	MARLES-LES-MINES	MARLES-LES-MINES	Église Saint-Vaast	Restauration du chœur - Phase 2	PID	581 784,02 €	145 446 €
4	AUDOMAROIS	HOULLE	HOULLE	Église Saint-Jean-Baptiste	Restauration des intérieurs - TO3	PID	190 888,22 €	47 722 €
5	AUDOMAROIS	ACQUIN-WESTBÉCOURT	ACQUIN-WESTBÉCOURT	Église Sainte-Pétronille	Poursuite restauration des couvertures et charpentes de nef, chœur et sacristie	PID	485 048,09 €	112 755 €
6	MONTREUILLOIS-TERNOIS	MARCONNELLE	MARCONNELLE	Église Sainte-Croix	Restauration de la tribune d'orgue, de la 1ère partie des couvertures, charpente de la nef et des voûtes	PID	350 493,39 €	87 623 €
7	AUDOMAROIS	SAINT-OMER	SAINT-OMER	Église Notre-Dame	Travaux d'urgence de mise hors d'eau	CIMH	189 863,03 €	47 466 €
8	ARRAGEOIS	ARRAS	ARRAS	Palais Saint-Vaast	Poursuite de la restauration du Palais Saint-Vaast Tranche financière 2	CIMH	7 836 917,00 €	450 000 €

N°	TERRITOIRES	COMMUNES/EPCI	BÉNÉFICIAIRES	ÉDIFICES	ŒUVRES/OPÉRATIONS	STATUTS EDIFICES/OBJETS Monuments historiques (classés ou inscrits) PID - Plan d'intérêt Départemental (non protégé(NP))	MONTANT DES TRAVAUX HT	SUBVENTION AP-Cd 62
9	ARTOIS	NOEUX-LES-MINES	NOEUX-LES-MINES	Église Sainte-Barbe	Restauration de la nef et du chœur - Tranche 2	IMH	1 615 628,00 €	150 000 €
10	LENS-HÉNIN	LIÉVIN	LIÉVIN	Chevalement de la fosse 1	Restauration du chevalement fosse 1 - seconde partie	IMH	1 666 666,67 €	200 000 €
11	MONTREUILLOIS-TERNOIS	FRESSIN	FRESSIN	Église Saint-Martin	Restauration des vitraux du chœur	CIMH	20 966,50 €	6 290 €
12	MONTREUILLOIS-TERNOIS	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES 2 BAIES EN MONTREUILLOIS	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES 2 BAIES EN MONTREUILLOIS	Remparts	Opération de mise en sécurité de la courtine d'Atin	CIMH	1 375 270,57 €	137 527 €
13	MONTREUILLOIS-TERNOIS	LE TOUQUET-PARIS-PLAGE	LE TOUQUET-PARIS-PLAGE	Hôtel de ville	Poursuite de la restauration de l'édifice T4-T5	CIMH	1 190 644,34 €	142 877 €
14	BOULONNAIS	BOULOGNE-SUR-MER	ASSOCIATION LES AMIS DE LA CHAPELLE DU SAINT-SANG	Chapelle du Saint-Sang	Poursuite des travaux de la façade occidentale de la nef	IMH	5 599,98 €	2 520 €
15	MONTREUILLOIS-TERNOIS	MARCONNELLE	MARCONNELLE	Église Sainte-Croix	Démontage de l'orgue et sondage de polychromie	Objet CIMH	22 065,00 €	8 826 €
16	MONTREUILLOIS-TERNOIS	MONTREUIL-SUR-MER	MONTREUIL-SUR-MER	Église Saint-Sauve	Restauration du tableau assumption de la vierge	Objet NP	9 690,00 €	4 845 €
17	MONTREUILLOIS-TERNOIS	FOUFFLIN-RICAMETZ	FOUFFLIN-RICAMETZ	Église Saint-Martin	Restauration de la cloche du 19 ^e siècle	Objet IMH	11 260,00 €	5 630 €
18	AUDOMAROIS	SAINT-OMER	SAINT-OMER	Église Notre-Dame	Restauration du tableau du 17 ^e siècle de Seghers et de son cadre	Objet CIMH	25 033,33 €	7 510 €
19	AUDOMAROIS	LEDINGHEM	LEDINGHEM	Église Saint-Folquin	Restauration de la cloche de 1728	CIMH	11 193,54 €	5 597 €
20	AUDOMAROIS	BOISDINGHEM	BOISDINGHEM	Église Saint-Martin	Opération de conservation préventive du chemin de croix	Objet NP	13 731,04 €	6 866 €
21	MONTREUILLOIS-TERNOIS	ÉQUIRRE	ÉQUIRRE	Église Sainte-Marie-Madeleine	Étude préalable à la restauration du tableau la Déploration du Christ	Objet CIMH	3 370,00 €	1 348 €

N°	TERRITOIRES	COMMUNES/EPCI	BÉNÉFICIAIRES	ÉDIFICES	ŒUVRES/OPÉRATIONS	STATUTS EDIFICES/OBJETS Monuments historiques (classés ou inscrits) PID - Plan d'intérêt Départemental (non protégé(NP))	MONTANT DES TRAVAUX HT	SUBVENTION AP-Cd 62
22	ARTOIS	MONT-BERNECHON	MONT-BERNECHON	Église Saint-Nicaise	Étude de la fresque du chevet	NP	8 420,00 €	4 210 €
23	ARTOIS	MONT-BERNECHON	MONT-BERNECHON	Église Saint-Nicaise	Étude préalable à la restauration du Calvaire	Objet CIMH	4 235,00 €	1 694 €
24	ARTOIS	MONT-BERNECHON	MONT-BERNECHON	Église Saint-Nicaise	Étude préalable à la restauration du Christ-en-croix	Objet IMH	3 070,00 €	1 228 €
TOTAL							16 947 454,33 €	1 889 783 €

ANNEXE 1

HISTORIQUE DES OPÉRATIONS DE RESTAURATION DES ÉDIFICES PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES ET NON PROTÉGÉS AU TITRE DU PLAN D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL, DES OBJETS MOBILIERS NON PROTÉGÉS, INSCRITS, ET CLASSÉS 2024 2^{ème} VAGUE

1. ARQUES– Hôtel de Ville du 19^e siècle – non protégé **Poursuite de la restauration du corps central - tranche optionnelle 1**

L'hôtel de ville d'Arques est un ensemble architectural remarquable qui mêle une architecture d'influence flamande et le style maniéré de l'architecture française du 17^e siècle. La première partie de bâtiment concerne la construction de l'école des filles par l'architecte arrageois Pierre Normand en 1895. Puis au début du 20^e siècle le programme est complété par l'ajout du bâtiment central pour l'hôtel de ville et une seconde école, le tout construit par l'architecte Léon Libersalle. L'ensemble sera achevé en 1910. Après la Première Guerre mondiale, les écoles déménagent et l'hôtel de ville prend possession de l'ensemble avec la dénomination des deux ailes en « pavillon Soutry » et « pavillon Alexandre ». Cet ensemble historique nécessite une opération globale de restauration. La première tranche de travaux concernait la restauration du « pavillon Alexandre » sous la maîtrise d'œuvre d'un architecte du patrimoine avec la mise en accessibilité de l'hôtel de ville. La seconde partie de travaux est relative au corps central.

2. SAINT-TRICAT – Église Saint-Nicaise du 19^e siècle – non protégée **Restauration des intérieurs - narthex et absides**

L'église Saint-Tricat remaniée aux 17^e et 18^e siècles présente une architecture très intéressante. La tour carrée datant du 12^e siècle lui confère une prestance remarquable dans le paysage du Calaisis. La nef en pierre a subi de multiples modifications. En 1870, un chœur et une sacristie en briques jaunes lui sont accolés. La tour du clocher dont la base massive marque une époque romane de construction fut remaniée au 19^e siècle avec l'aménagement de créneaux d'aspect médiéval. Au début de ce même siècle, on installa sur le clocher de l'église, une station du télégraphe aérien Chappe, relais entre Saint-Omer et Calais. La restauration de la flèche du clocher et la partie haute des maçonneries de tour et de la nef est aujourd'hui achevée. Les travaux complémentaires concernent aujourd'hui la restauration intérieure du narthex et de ses absides en vue d'une réouverture.

3. MARLES-LES-MINES – Église Saint-Vaast du 18^e et 19^e siècles - non protégée **Restauration du chœur - Phase 2**

Datant du second quart du 16^e siècle pour l'édifice originel, l'église Saint-Vaast est en grande partie reconstruite pour le clocher et la nef en 1882. L'édifice qui a traversé l'époque industrielle du bassin minier montre des premiers signes de faiblesses dès 2014. A la suite d'une étude préalable réalisée par l'agence T'Kint, architecte du patrimoine, en 2018, de lourds travaux de restauration extérieurs s'avèrent nécessaires : maçonnerie, charpente, couverture et vitraux sont à restaurer. Le plan de financement est étudié par l'ancienne municipalité de l'époque et les travaux de la phase 1 sont lancés de 2022 à 2023. La seconde tranche concerne la restauration du chœur plus ancien et de la sacristie. Le Département, qui n'a pas été sollicité sur la première phase, est aujourd'hui associé à la seconde phase afin de boucler l'opération.

4. HOULLE - Église Saint-Jean-Baptiste du 12^e au 19^e siècles – non protégée - Restauration des intérieurs – Tranche optionnelle 3

L'église Saint-Jean-Baptiste trouve son origine au 12^e siècle avec notamment une des premières voûtes bombées à chanfrein abattu présente au niveau du clocher porche. La tour du clocher comporte deux baies en plein cintre sur chaque face et un portail simple en plein cintre surmonté d'un œil de bœuf. Une flèche contemporaine en charpente termine l'ouvrage. Une nef basse et étroite s'inscrit dans la continuité du clocher. Celle-ci comporte des traces de baies en tiers-points dans la mouvance du 13^e siècle. Enfin, un chœur désaxé vers le sud achève l'édifice. L'église comportait des désordres importants de maçonnerie au niveau structurel et au niveau des parements. Les deux phases importantes de travaux ont permis de restaurer le clocher, la nef et le chœur. La dernière tranche de travaux concerne la restauration des intérieurs en vue d'une réouverture.

5. ACQUIN-WESTBECOURT - Église Sainte-Pétronille du 16^e siècle – non protégée Poursuite restauration des couvertures et charpentes de nef, chœur et sacristie

L'église d'Acquin se caractérise par une imposante tour-clocher d'allure défensive, puisqu'on peut y retrouver un chemin de ronde sur la partie haute, qui servait à faire guet, une cheminée dans l'ancienne salle de garde, des postes d'observation avec des bancs en pierre pour les guetteurs. Elle est accolée d'imposants bas-côtés dont les toitures sont en mauvais état. La priorité des travaux concerne la mise hors d'eau de l'édifice. Cette seconde phase concerne ainsi l'achèvement de la restauration des charpentes et couvertures des bas-côté et du chœur.

6. MARCONNELLE – Église Sainte-Croix du 17^e et 19^e siècles – non protégée Restauration de la tribune d'orgue, de la 1^{ère} partie des couvertures et charpentes de la nef et des voûtes

Le village de Marconnelle dispose d'une église entourée de son cimetière. Cette dernière a déjà reçu plusieurs rénovations, notamment sur la couverture du clocher, les contreforts de la nef et du chœur. En effet, si l'édifice semble comporter des bases anciennes, il est réputé de construction récente par l'architecte Clovis Normand au 19^e siècle. L'architecture de l'édifice et plus précisément de son décor intérieur laisse à penser qu'il fut renouvelé à la fin du 18^e siècle. Les voûtes intérieures et la conception de la charpente semblent également corroborer cette hypothèse. Au-delà d'un très riche patrimoine mobilier protégé au sein de l'église, il est également à noter la présence d'une balustrade de tribune protégée au titre des monuments historiques. Cette tribune héberge un orgue partiellement démonté ayant appartenu aux sœurs grises du Vieil-Hesdin. La restauration de cet orgue classé au titre des objets monuments historiques, exceptionnel de par son ancienneté, est envisagée par la commune afin d'être joué sur place avec ce son unique en France d'un orgue du 17^e siècle. Une opération parallèle de restauration de l'orgue est lancée. Néanmoins, l'édifice souffre de désordres importants de maçonnerie, de charpente et de couverture. La tribune qui doit accueillir l'orgue restauré se doit d'être confortée. Une première tranche de travaux relative à cet édifice sera donc lancée en 2025.

7. SAINT-OMER – Ancienne Cathédrale Notre-Dame du 13^e au 19^e siècles - classée au titre des Monuments Historiques – Travaux d'urgence de mise hors d'eau

Construite sur le point culminant de la ville, la cathédrale Notre-Dame de Saint-Omer domine l'Audomarois de son architecture Gothique Flamboyante. Le croisillon Sud du transept fut allongé au 14^e siècle et on entreprit alors la reconstruction de la nef. L'édification des chapelles latérales de la nef date des années 1386 à 1403. Les plus anciennes furent construites au Sud. La nef centrale ne fut achevée qu'en 1473, et ses voûtes en 1506.

L'ancienne cathédrale bénéficie d'un programme de restauration ininterrompu depuis de nombreuses années. Après la restauration de la tour et des bas-côtés, la commune a enchaîné avec la restauration du bras du transept Nord. Aujourd'hui, l'ancienne cathédrale nécessite des travaux de mise hors d'eau en urgence car l'édifice souffre d'infiltrations d'eau multiples. Le programme global de restauration ne peut être entrepris pour le moment dans le cadre de la programmation Etat/Région/Département. Ainsi une opération d'urgence de mise hors d'eau sous forme de bâchage général incontournable est programmée pour 2025.

8. ARRAS – Palais Saint-Vaast du 18^e siècle – classé au titre des Monuments Historiques - Restauration du clos et du couvert - Tranche financière 2

L'abbaye Saint-Vaast est un édifice remarquable de par son histoire et sa qualité architecturale. Abbaye bénédictine fondée au 7^e siècle, elle est intégralement reconstruite dans la deuxième moitié du 18^e siècle à l'initiative de l'abbé commendataire Armand-Gaston de Rohan-Soubise, proche de la cour et membre de l'une des plus puissantes familles du royaume de France. Considérée comme le seul ensemble monumental d'architecture monastique intégralement préservé dans les anciennes provinces d'Artois, de Flandre et du Hainaut, l'abbaye est également un édifice exceptionnel qui témoigne de l'histoire des restaurations entreprises par le service des monuments historiques après les destructions de la Grande Guerre au début du 20^e siècle. Incendiée et démolie en grande partie en 1915, elle fait l'objet d'une très importante campagne de reconstruction menée sous la direction de l'architecte en chef des monuments historiques Pierre Paquet, dans le cadre plus général de la restauration d'Arras (Grande Place, Petite Place, Beffroi, etc.). Achevée en 1933, cette restauration témoigne de la doctrine de restauration ou du parti pris intégrant la modernité à travers l'utilisation du béton. Le projet de développement culturel nécessite au préalable la restauration du clos et du couvert de l'édifice qui n'a subi aucun entretien ou restauration importante depuis 1933. La première tranche de travaux a débuté à l'été 2023. Dans le cadre de l'engagement du Département sur le plan de financement à hauteur de 4,5M€, la seconde partie de subvention au titre du droit commun est proposée selon l'état d'avancement des travaux.

9. NOEUX-LES-MINES – Eglise Sainte-Barbe du 19^e siècle – inscrite au titre des Monuments Historiques – Restauration de la nef et du chœur - Tranche 2

Une église d'inspiration et de style Roman-Byzantin fut construite de 1875 à 1878 selon les plans de l'architecte parisien Moyaux. Dédiée à Sainte-Barbe, elle fut consacrée, le 25 août 1878 par Monseigneur Lequette qui inaugurait ainsi sa 70^e église dans le diocèse d'Arras. L'édifice, qui pouvait accueillir jusqu'à 1 200 personnes, est presque entièrement réalisé en briques, y compris pour les piliers et les arcs. L'église, délaissée par le Diocèse, s'est vue protégée au titre des Monuments Historiques le 9 octobre 2009 dans le cadre de l'accompagnement de la candidature UNESCO du Bassin Minier. Les travaux de restauration de la 1^{ère} tranche ont été confiés à l'agence T'Kint architecte du patrimoine et concernaient la restauration du clos couvert de la nef et le traitement préventif des ouvrages intérieurs touchés par le mûre. Le chantier se poursuit par la restauration intérieure de la nef et du chœur de l'église.

10. LIEVIN – Chevalement de la fosse 1 du 20^e siècle – inscrit au titre des Monuments Historiques - Restauration du chevalement - IMH - seconde partie

Le chevalement du puits n°1bis de la Compagnie des Mines de Liévin est le dernier témoin des infrastructures de la fosse 1. Il est un symbole fort du patrimoine minier du territoire. Son état de dégradation actuel, son isolement urbain et culturel sont aujourd'hui remis en question.

Le présent projet architectural et sanitaire concerne la restauration et la mise en valeur du chevalement pour une de sa mise en sécurité mais également pour lui redonner une position forte dans l'urbanisme de la commune et plus largement de l'ensemble du bassin Minier. Classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 2012, le chevalement n°1bis est le digne représentant d'un modèle de type « Eiffel » parmi les 22 chevalements miniers subsistants dans le bassin minier du Nord Pas-de-Calais, qui en comptait auparavant 150. Ce financement représente la seconde partie de la subvention de restauration 2023.

11. FRESSIN – Église Saint-Martin du 16^e au 18^e siècles – classée au titre des Monuments Historiques - Restauration des vitraux du chœur

Largement évoquée dans les œuvres de Georges Bernanos, l'église Saint-Martin fut construite dès 1425. Cet édifice comprend un chœur flanqué au nord d'une chapelle seigneuriale. Le chœur est fondé par Jeanne de Roye, veuve de Jean IV de Créquy, seigneur de Fressin. Le transept saillant est construit en 1430 peu de temps après le chœur, la nef et ses collatéraux entre 1473 et 1518. François de Créquy employa le même maître d'œuvre qu'à Douriez et Longvilliers, ce qui explique les analogies entre ces édifices. Le clocher a été érigé au-dessus du carré du transept. Le chœur est plus bas et plus sobre que la nef. La chapelle seigneuriale, abrite le cénotaphe de la famille de Créquy. Le mobilier de l'église date du 18^e siècle, époque de son renouvellement. L'église fut restaurée à de multiples reprises au 17^e siècle, après les nombreux conflits qui touchèrent cette partie du Montreuillois, au 18^e et au 19^e siècles. L'église demeure l'un des fleurons des églises de style gothique flamboyant de l'Artois malgré ces mutilations répétées. Une opération urgente de restauration des vitraux du chœur est lancée par la commune en 2025.

12. MONTREUIL-SUR-MER – Remparts du 13^e au 19^e siècles - classés Monuments Historiques - Opération de mise en sécurité de la courtine d'Attin

À la fin du 12^e siècle, la ville de Montreuil est pourvue de deux mottes, la motte du comte et celle du roi. Cette dernière est délaissée vers 1200 par Philippe Auguste au profit de la construction d'un château philippin à l'emplacement de l'actuelle citadelle. Du château philippin, restent la porte nord flanquée de deux tours massives pourvues d'archères. En 1537, la ville de Montreuil défendue par ses fortifications médiévales est attaquée et détruite par l'armée de Charles Quint. En réponse, François 1^{er} transforme profondément les remparts de la ville en appliquant pour l'une des premières fois en France, l'architecture bastionnée. En 1567, c'est au tour du château philippin d'être partiellement démantelé sur ordre du roi Charles IX pour sa transformation en citadelle bastionnée qui sera renforcée plus tard par Vauban. Lors de la tempête Ciaran et de l'épisode d'inondations de 2023, les remparts médiévaux de la ville de Montreuil ont fortement souffert. L'éboulement en trois parties de la courtine d'Attin illustre cette période de catastrophe. Une équipe de spécialistes accompagne l'architecte du patrimoine Judicaël de la Soudière-Niault pour une intervention d'urgence de stabilisation des remparts. Cette première intervention de mise en sécurité et d'étude est cofinancée par les fonds Etat dédiés aux inondations. Le Département s'associe à la programmation financière de cette première étape selon l'engagement pris par le Président.

13. LE TOUQUET – Hôtel de ville du 20^e siècle – classé au titre des Monuments Historiques –Restauration du beffroi- Tranches 4 et 5.

En 1929 a eu lieu un concours pour l'édification d'un Hôtel de ville, remporté par les architectes Drobecq et Debrouwer. L'Hôtel de ville a été bâti en 1931 dans un style historico-régionaliste (mélange de références historiques et régionales). L'intérieur présente un décor Art Déco. L'édifice est classé au titre des Monuments Historiques depuis 2014. L'Hôtel de ville construit en béton et décors briques, souffre de pathologies liées à la carbonatation des bétons. De ce fait, les parements en béton se dégradent très rapidement avec une certaine corrosion des armatures métalliques, des éclatements des bétons entraînent des chutes de matériaux. Après une étude sanitaire réalisée par l'architecte du patrimoine Daniel Juvenelle, trois tranches de

travaux ont été réalisées avec une intervention importante sur le beffroi. La présente aide financière du Département concerne la poursuite du chantier pour les tranches 4 et 5.

14. BOULOGNE-SUR-MER - Chapelle du Saint-Sang du 19^e siècle – Inscrite au titre des Monuments Historiques - Poursuite des travaux de la façade occidentale de la nef

L'origine de la première Chapelle remonte au 3^e siècle et fut érigée par Saint-Victoric pour y accueillir les reliques d'un linge ayant servi à essuyer le corps du Christ. Cet édifice est reconstruit au 12^e siècle au même emplacement et devient la Chapelle Notre-Dame du Saint-Sang. Cette petite « Capelette » fut détruite bien des fois et reconstruite à chaque fois. Après la Révolution française, ce petit monument est transformé en corps de garde pendant le séjour de la Grande Armée en 1804, puis oublié. M. l'Abbé François-Albert Leuilleux, après l'édification de l'église dans ce quartier de Bréquerecque, rapporta enfin les reliques du Saint-Sang contenu dans la statuette Notre-Dame du Saint-Sang, et fit ériger à partir de 1859 une nouvelle Chapelle dédiée. L'édifice est construit sur le modèle de la Sainte-Chapelle de Saint-Louis mais sur un plan rectangulaire de 4,20 mètres de large sur 12 mètres de long, terminé en abside. Aujourd'hui, l'édifice fortement dégradé, appartient à l'Association les amis de la Chapelle du Saint-Sang. Dans ce cadre, une étude préalable réalisée par l'architecte du patrimoine Jean-Bernard Stoppin propose une première tranche de travaux concernant des mesures conservatoires de mise hors d'eau.

15. MARCONNELLE – Église Sainte-Croix du 17^e et 19^e siècles – non protégée Démontage de l'orgue et sondage de polychromie

A la tribune de l'église Sainte-Croix, il est possible découvrir un petit orgue de l'Ancien Régime, dans un élégant buffet, qui aurait été installé à Marconnelle pendant la période révolutionnaire, et qui proviendrait du couvent des Sœurs Grises du Veil Hesdin. Il semble n'avoir jamais servi, fixé au mur, d'une manière qui condamne son fonctionnement, les claviers ayant été de toute évidence déposés dès cette époque. Ce fut probablement un instrument utilisé pour la seule décoration, deux petits harmoniums étant d'ailleurs entrés en fonction un siècle plus tard. La tuyauterie, qui a été déposée en 1980, aujourd'hui partiellement réinstallée pour une meilleure conservation par le facteur d'orgues Quentin Requier, est très intéressante. Elle est en effet partiellement très ancienne (17^e siècle d'une part, 18^e d'autre part – issue des ateliers de la famille Guilmant, famille du célèbre organiste et compositeur), assez atypique dans son assemblage (soudures de belles qualités mais asymétriques), souvent riche en plomb, de très belle sonorité (notamment la superbe Flûte à Biberons). Cet orgue est un des rares instruments de cette catégorie en France et de cette époque. Initialement inscrit au titre des objets, l'orgue est classé depuis 2024. Une étude préalable a permis d'identifier un programme de restauration. La première phase concerne donc son démontage et des recherches de polychromie.

6. MONTREUIL-SUR-MER – Église Saint-Saulve du 15^e siècle – classée au titre des Monuments Historiques - Restauration du tableau du 19^e siècle - L'Assomption de la vierge – objet non protégé

La ville de Montreuil-sur-Mer doit son nom à un monastère dont la fondation à la fin du 5^e siècle est traditionnellement attribué à Saulve, évêque d'Amiens. À l'origine, l'abbatiale se composait d'un clocher-porche encadré par deux tours, d'une nef à collatéraux, d'un transept flanqué de quatre chapelles et d'un chœur à déambulatoire. Depuis 1537, l'élévation de l'église ne compte plus que deux niveaux : les grandes arcades soutenues par de robustes piliers octogonaux et le triforium remanié vers 1480 à l'exception, côté nord, de la dernière travée qui date du 13^e siècle. Parmi les nombreux objets mobiliers appartenant à l'église, plusieurs tableaux protégés et non protégés ornent les parties intérieures. Le tableau du 19^e siècle représentant l'assomption de Vierge fait partie de ce trésor et nécessite une restauration prioritaire pour 2024.

17. FOUFFLIN-RICAMETZ – Église Saint-Martin du 18^e et 19^e siècles – non protégée **Restauration de la cloche du 19^e siècle**

L'église de Foufflin-Ricametz dédiée à Saint-Martin jouxte le lieu d'un château médiéval. Celle-ci est mentionnée comme étant à la collation de l'abbé de Saint-Eloy depuis 1132. L'évêque de Thérouanne confirma ce droit ainsi que l'archevêque de Reims en 1133 ainsi que le pape Innocent en 1167. Pour autant, l'édifice dont il s'agit n'est pas connu ou n'a probablement pas subsisté. Les éléments les plus anciens de l'église actuelle sont à identifier dans le clocher qui se situe entre la nef et le chœur, de manière traditionnelle pour l'époque médiévale. Restauré pour partie du chœur et de la tour, l'édifice comporte de nombreux objets protégés dont une cloche de 1809 fondue par Gorlier de Frévent et Drouot. Cette cloche mise à l'arrêt depuis de nombreuses années, mérite une restauration et une mise en volée afin de redonner une sonnerie pour cette église rurale. Le projet de la commune œuvre ainsi dans ce sens par le dépôt d'une demande d'aide financière.

18. SAINT-OMER – Ancienne Cathédrale Notre-Dame du 13^e au 19^e siècles - classée au titre des Monuments Historiques **Restauration du tableau du 17^e siècle de Seghers et de son cadre – classé au titre des objets**

Parmi les œuvres qui composent le trésor de l'église Notre-Dame, un tableau de la mise au tombeau peint par Gérard Seghers (1591-1651) retient l'attention. Il s'agit d'un peintre anversois, maître à la guilde de Saint-Luc. Au début de sa carrière, il voyage en Italie et en Espagne. Il sera peintre à la cour du roi d'Espagne. Il est influencé par Caravage et Rubens. Peintre reconnu, il dirige un important atelier. Il peint des sujets religieux, historiques ou mythologiques. Cette Mise au Tombeau nous montre l'épisode, juste après la Descente de Croix, pendant lequel Jésus est placé dans son tombeau creusé dans une grotte. Attribué tout d'abord à Gaspard de Crayer, puis réattribué par J. Foucart à Seghers, ce tableau provient de la chapelle Saint-Joseph du collatéral nord de l'église Saint-Sépulcre (mur est). Mais avant la Révolution ce tableau se situait à la cathédrale de Saint-Omer. Une restauration s'impose aujourd'hui selon son état sanitaire altéré avec la création d'un cadre pour une valorisation plus adaptée dans l'ancienne cathédrale.

19. LEDINGHEM – Église Saint-Folquin du 16^e au 19^e siècles – non protégée **Restauration de la cloche de 1728 – classée au titre des objets**

L'église Saint-Folquin, construite au bas Moyen-Âge et dont l'édification architecturale s'étend jusqu'au 18^e siècle, est réalisée en matériaux typiques de la région comme la brique rouge ou encore la pierre blanche de l'Artois. Se distingue dans son beffroi bois, une cloche nommée Charlotte originaire du village de Bléquin et échangée au 18^e siècle. Elle fut fondue en 1728. Une opération de restauration du clocher est en cours et la cloche nécessite une opération de restauration et l'intégration d'un nouveau beffroi afin de retrouver tout son éclat. La commune et ses habitants sont très impliqués dans la restauration de cet édifice avec notamment l'association "Ledinghem aime son clocher » qui anime la souscription lancée par la Fondation du patrimoine.

20. BOISDINGHEM – Église Saint-Martin du 16^e au 19^e siècles – non protégée **Opération de conservation préventive du chemin de croix**

L'église Saint-Omer abrite un chemin de croix composé de 14 stations. Une étude préalable à la restauration a été effectuée en 2023. Elle a révélé l'originalité de ce mobilier, il s'agit de photographies apposées sur un support en métal et rehaussées à l'aquarelle, deux d'entre elles sont peintes. Chaque station est mise en valeur par un imposant cadre en bois. De par la nature de ce support et le contexte d'exposition, la dégradation est irréversible. Un projet de conservation-restauration de ce chemin de croix en trois temps est donc envisagé afin de préserver ce chemin de croix dans son contexte d'origine. Tout d'abord, les bois subiront une

anoxie afin de stopper toute attaque d'insectes xylophages, ensuite une étape de nettoyage et de conditionnement de l'ensemble sera réalisée, enfin les stations ainsi stabilisées seront stockées dans un mobilier adapté au sein de l'église. L'ensemble de la démarche sera accompagnée d'un projet de médiation afin d'associer les habitants du village à cette initiative.

21. EQUIRRE – Église Sainte-Marie-Madeleine du 18^e et 19^e siècles – non protégée **Étude préalable à la restauration du tableau la Déploration du Christ**

L'église Sainte-Madeleine est une ancienne chapelle du Château et fut construite de 1777 à 1778 selon une architecture classique par le Marquis d'Equirre, Ambroise-Emmanuel-Antoine de Partz. Elle sera consacrée par Monseigneur François-Joseph-Gaston de Partz, Evêque de Boulogne et frère du Marquis. La chapelle est vendue ou donnée au Diocèse dans les années 1970 puis revendue à la commune d'Equirre pour l'euro symbolique le 9 décembre 2021. La commune souhaite entreprendre des travaux de restauration de l'église. Les objets mobiliers protégés nécessitent également une attention particulière notamment un tableau du 18^e siècle classé au titre des objets qui surmonte l'autel ancien au niveau du retable. Il s'agit d'une déploration du Christ. Fortement dégradé, la toile est actuellement entreposée au sol et nécessite des mesures conservatoires ainsi qu'une étude préalable à sa restauration, objet de la présente demande d'aide.

22. MONT-BERNENCHON – Église Saint-Nicaise du 15^e au 19^e siècles – non protégée **Étude de la fresque du chevet non protégée**

L'église médiévale de Mont-Bernenchon fut construite à la fin de la période médiévale, entre le 15^e et le 16^e siècle, avec son clocher maçonné hors d'œuvre, comme en témoignent la gouache de Adrien de Montigny vers la fin du 15^e et début du 16^e siècle, les chapiteaux de grès armoriés de la fin du 15^e siècle en support de l'arc magistral ainsi que la plaque funéraire du seigneur de Mont-Bernenchon, qui sont les derniers vestiges existants de cet édifice. Le chevet, la partie extérieure du chœur côté est, possède une maçonnerie de brique et de pierre recouvert d'un enduit torchis du 19^e siècle. Celui-ci fait apparaître depuis quelques années une fresque plus ancienne et on peut y découvrir sous certaines parties d'enduit décollé l'apparition de personnages. L'étude proposée par Mélanie Bonnat permettra d'établir l'état sanitaire de cette découverte archéologique et les possibilités de conservation/préservation de la fresque.

23. MONT-BERNENCHON – Église Saint-Nicaise du 15^e au 19^e siècles – non protégée **Étude préalable à la restauration du Calvaire – objet inscrit**

Le Christ de calvaire du 19^e siècle se situe devant la peinture murale ancienne, peut-être du 18^e siècle, cachée sous un enduit torchis. Ce Christ date du 19^e siècle au moment de la rénovation du chevet et donc de la pose de l'enduit blanc en torchis. En mauvais état avec un support de base de type grotte en silex très dégradé, la structure du calvaire s'effondre. Une dégradation prononcée du bois du Christ, avec une forte présence de fientes de pigeons, et de soulèvement de la polychromie, met en péril cette objet. Une étude préalable à sa restauration est également nécessaire.

24. MONT-BERNENCHON – Église Saint-Nicaise du 15^e au 19^e siècles – non protégée **Étude préalable à la restauration du Christ en croix – objet inscrit**

A la demande de la commune, une opération de restauration de l'église Saint-Nicaise, non protégée, sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte du patrimoine Hugues Dewerdts est envisagée. Le projet prévoit la restauration de la nef (clos, couvert et intérieur) en 2025 et la restauration du chœur en 2025. Dans le cadre des actions préparatoires à la programmation des travaux de l'église, le récolement des objets protégés a été effectué. Ce récolement a

permis d'identifier des opérations prioritaires de restauration d'objets. Le Christ en croix de la tribune de la nef en fait partie et nécessite une dépose ainsi qu'une étude préalable à la restauration.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Affaires Culturelles
Bureau Administratif et Financier

RAPPORT N°66

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

LA POLITIQUE PATRIMONIALE SUR LES ÉDIFICES PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES, LES ÉDIFICES NON PROTÉGÉS AU TITRE DU PLAN D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL ET LES OBJETS (2ÈME VAGUE)

La culture est une compétence partagée, conformément à l'article L.1111-4 du Code général des Collectivités territoriales, entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.

Comme le réaffirme le pacte des réussites citoyennes, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. De par ses compétences il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessible la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien. Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage.

Le Département fait du développement culturel l'une de ses priorités, afin de contribuer à la formation, au développement de l'autonomie et aux loisirs des habitants du Pas-de-Calais. En matière de patrimoine et de biens culturels, il renforce, notamment, l'accompagnement des actions de sauvegarde, de restauration et de valorisation du patrimoine architectural.

Le patrimoine culturel constitue, en effet, un élément structurant des identités territoriales et un vecteur économique et touristique indéniable. Cette politique patrimoniale encourage le maintien des métiers d'art, la transmission de savoir-faire locaux et la création

d'emplois non délocalisables.

La restauration des édifices protégés au titre des monuments historiques

Le Département comporte 448 édifices inscrits et 252 édifices classés au titre des monuments historiques, ainsi que 8 700 objets protégés au même titre. Le patrimoine naturel est également omniprésent avec 59 sites classés et 46 sites inscrits par la loi de 1930 (code de l'environnement), dont le site des Deux Caps, grand site de France. Le patrimoine mondial reconnu par l'UNESCO concerne également 9 biens et sites emblématiques sur le Département (les Beffrois, la Citadelle d'Arras, le Bassin Minier et le Marais Audomarois).

Le Département a mis en place une politique volontariste afin d'accompagner la programmation de la direction régionale des affaires culturelles (D.R.A.C.) Hauts-de-France, établie en coordination avec la direction des affaires culturelles du Département. Les critères liés à la mise en œuvre de cet accompagnement, confirmés par le Conseil départemental, lors de sa session du 26 septembre 2016, prônent un taux de participation de 25 % du montant hors taxes des travaux sur les édifices inscrits et classés. Pour les édifices inscrits, en cas de nécessité de prendre des mesures exceptionnelles relatives à un péril imminent, le taux peut être porté à hauteur de 45 % du montant hors taxes des travaux, plafonné à 700 000 € par opération.

Critères d'intervention applicables		
Type de programmation	Programmation avec l'État (D.R.A.C.)	Programmation avec l'État (D.R.A.C.)
Type de patrimoine	Monuments Historiques classés	Monuments Historiques inscrits*
Taux de subvention du Département	25 % du montant hors taxes des travaux (droit commun)	Jusqu'à 45 % du montant hors taxes des travaux

**Pour les édifices inscrits au titre des monuments historiques, les études préalables peuvent être subventionnées au même taux que les travaux ; le montant de l'étude est alors inclus au coût de travaux de l'opération lors de la demande de subvention.*

Les édifices non protégés au titre du plan d'intérêt départemental (P.I.D)

Par délibération en date du 26 septembre 2016, le Conseil départemental a validé la notion d'édifice d'intérêt départemental, se réservant ainsi le droit d'intervenir sur un patrimoine bâti non protégé, présentant des caractéristiques architecturales locales justifiant sa mise en valeur.

Est jugé digne d'intérêt départemental tout édifice présentant un intérêt majeur au regard de l'histoire ou de l'histoire de l'art sur le territoire du Pas-de-Calais.

Je vous précise, d'autre part, que :

- Le pilotage de la programmation des opérations retenues dans le cadre du P.I.D. est assuré, depuis 2009, par le Département, en partenariat avec la Fondation du patrimoine, la Région Hauts-de-France et l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Pas-de-Calais (D.R.A.C.) ;

- Cette programmation est réalisée en partenariat avec la Fondation du patrimoine, au vu de la convention adoptée par la Commission Permanente, lors de sa réunion du 10 mai 2021.

Critères d'intervention applicables	
Type de programmation	Plan d'intérêt départemental
Type de patrimoine	Patrimoine bâti non protégé
Taux de subvention du Département	Entre 25 % et 40 % du montant hors taxes du coût d'opération retenu*

*Coût d'opération : travaux et maîtrise d'œuvre

Les ajustements du taux de la participation financière du Département restent possibles selon les priorités techniques des opérations dans cette fourchette et en dehors afin d'éviter le dépassement des 80 % d'aide légale cumulée entre l'ensemble des partenaires publics intervenant sur une même opération.

L'étude des subventions d'équipement, tant pour les édifices protégés (M.H.) que pour les édifices non protégés (P.I.D.), s'effectue à partir de l'estimation du coût des opérations et du plan de financement du maître d'ouvrage faisant apparaître les partenaires financiers. Le règlement des subventions est réalisé sur la base des factures acquittées.

Articulation avec une politique de valorisation du patrimoine

Cette politique départementale ambitionne la reconnaissance de la qualité du patrimoine local par des dispositifs innovants, notamment lors de la restauration d'un édifice dans le cadre de la programmation des travaux ou lors d'une étude pour la mise en valeur du patrimoine (signalétique, présentation muséographique, inventaire électronique des objets mobiliers, mise en lumière d'un édifice, etc.).

Les objets mobiliers protégés ou non protégés

Un protocole opérationnel entre la direction régionale des affaires culturelles et le Département vise à mettre en place une programmation commune de restauration des objets mobiliers protégés avec l'État, tout en se réservant le droit de financer seul certaines opérations, dans le cadre des objets non protégés. Le Département s'est en outre doté d'une ingénierie suffisante pour programmer ses propres objectifs.

Cette action est encadrée par des réunions de programmation des financements sur les monuments historiques, et les objets protégés. La procédure d'autorisation de travaux sur les objets mobiliers classés et inscrits conformément au code du patrimoine découlent de cette programmation commune. Le Département étudie également les opérations de restauration des objets non protégés dignes d'intérêts historiques ou ornementaux.

Critères d'intervention applicables	
Objets mobiliers non protégés	Jusqu'à 50% du montant HT des travaux
Objets mobiliers inscrits	Jusqu'à 50% du montant HT des travaux
Objets mobiliers classés	Jusqu'à 30% du montant HT des travaux

Dans ce cadre, 24 demandes de subvention d'équipement au titre de la politique patrimoniale en faveur des édifices protégés monuments historiques, non protégés au titre du plan d'intérêt départemental, et en faveur des objets mobiliers protégés et non

protégés reprises en annexe 1 (édifices et objets), pour des projets listés en annexe 2, m'ont été présentées, pour un montant global de 1 889 783 €.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'attribuer les 24 aides financières départementales aux 19 bénéficiaires et dans les conditions reprises au tableau annexé, pour un montant total de 1 889 783 € au titre de la politique patrimoniale en faveur des édifices protégés monuments historiques, non protégés au titre du plan d'intérêt départemental, et en faveur des objets mobiliers protégés et non protégés.

Chaque subvention fera l'objet d'un versement total ou partiel sur présentation des factures acquittées ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses effectuées, dûment justifiés.

Les dépenses seraient imputées sur le budget départemental comme suit, selon les crédits votés au BP 2024 et selon le règlement financier du Département.

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C03-312A05	20422/90312	Personnes de droit privé - Bâtiments et installations	2 520,00	2 520,00	2 520,00	0,00
C03 - 312A05	2041481/90312 -2041482/90312 - 2324/90312	Patrimoine culturel immobilier et mobilier d'intérêt départemental	3 977 480,00	1 887 263,00	1 887 263,00	0,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/11/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY